

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

18 janvier 2022

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 09

Pouvoir : 0

Votants : 09

N° 1469/2022

**Objet :**

Travaux de réfection et  
d'aménagement de la  
RD280

DEVIS

Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20220128-1469-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Étaient absentes et excusées Mesdames :** SOURDET Joëlle et CASERT Catherine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire fait suite aux précédentes réunions et informe les membres du Conseil Municipal qu'il a obtenu plusieurs devis concernant le projet de réfection et d'aménagement de la traversée de la RD280. L'agence AUD.C, suite à une charge de travail importante programmée pour 2022, a décliné notre demande.

Le cabinet de géomètres experts TERRA, la société Nord-Est TP Canalisations et la société AWO GENAUX ARCHITECTES, ont bien voulu répondre à la demande de Monsieur le Maire concernant le chiffrage des dépenses de l'avant-projet ainsi que de la réalisation d'un relevé topographique pour l'étude de requalification de la traversée du village par la RD280.

Après échanges et comparaison des devis,

***les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité  
de retenir l'offre du cabinet de géomètres experts TERRA.***

**Ce dernier étant établi comme suit :**

Réalisation d'un relevé topographique : 2 800.00€ H.T soit 3 360.00€ TTC

Avant-projet : 8 370.00€ H.T soit 10 044.00€ TTC.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document afférant à cette mission.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 28 janvier 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20220128-1469-DE